



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

SEANCE DU JEUDI 12 juin 2025

DELIBERATION n°2025-06-12_12

OBJET : TARIFICATION DES ANIMATIONS SENIORS – 2025-2026

MEMBRES PRÉSENTS : Michel CICERON, Michelle CRETENET, Pascal GUCHER, Philippe JOSSANT, Suzanne LEPINE, Alain MANSIAT, Franck NALLET, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON,

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Marine EVRARD donne pouvoir à Michelle CRETENET

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Didier CRETENET, Karim GHENDIR, Anne CALENDRAS

MEMBRES ABSENTS : Céline CUCUMEL LEO, Florence MATEO SUPPLISSON

LE SECRETAIRE DE SEANCE : Michel CICERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Président au nom du CCAS sous le contrôle du Conseil Municipal,

CONSIDERANT comme le rapporte Dominique SINAY, Vice-Présidente du CCAS, qu'il est proposé de fixer la tarification relative à la politique « seniors » et que celle-ci prévoit un certain nombre d'actions et d'animations organisées par le CCAS ; qu'il y a lieu d'établir une tarification pour certaines de ces animations ; que diverses actions et animations sont programmées au titre de la politique « seniors » pour l'année 2025 2026 dans l'attente des réflexions menées au sein du comité ;

CONSIDERANT que parmi les objectifs principaux de la politique « seniors » les actions collectives visent à créer des liens de solidarité et à prévenir les situations d'isolement social ; que dans ce cadre, les tarifications proposées visent à permettre au plus grand nombre d'habitants de participer aux animations destinées aux 60 ans et plus. Il est par ailleurs rappelé que la plupart des activités organisées par le CCAS sont gratuites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la tarification des animations 60 ans et plus pour l'année 2025 2026, comme suit :

Animation	Tarif individuel
Spectacle	12€/personne
Visite (Musée-exposition...)	7€/personne
Conférence / atelier	6€/personne
Ciné Senior	4€/personne

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 2026.

Résultat du vote : UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État.

Saint-Genis-les-Ollières, le 12 juin 2025.

Dominique SINAY
Vice-Présidente du CCAS



Secrétaire de séance
Michel CICERON